

Séance du 20 mars 2008

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Max Guillon comme secrétaire. Celui-ci donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 mars 2008, approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au premier point de l'ordre du jour :

1)° Délégations du Conseil Municipal au Maire - Rapporteur : M le Maire

Monsieur le Maire indique ne pas en donner lecture exhaustive, la note remise aux conseillers étant suffisamment précise.

Le conseil, à la majorité des suffrages exprimés, le groupe d'opposition s'abstenant, décide d'accorder ces délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en se conformant aux prescriptions de l'article L.2122- 23 de ce même code.

2°) Fixation du taux des indemnités des élus- Rapporteur : Daniel RAPINAT

Monsieur le rapporteur donne lecture des textes applicables aux indemnités des élus et à leur mode de calcul. Il indique que l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire est égale à 55% de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale et celle des adjoints à 22% de ce même indice. Ces indemnités de base peuvent être majorées de 20%, Aubusson étant chef lieu d'arrondissement.

Madame Legros demande au Maire s'il entend verser les indemnités maximales, son groupe ayant, quant à lui, prévu de les baisser de 15% en cas de succès aux élections.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas tenu par les engagements du groupe d'opposition.

Madame Legros réitérant sa question, appuyée en cela par Monsieur Le Bihan, le Maire rétorque que la réponse est nette et apparaît clairement dans la note qui a été remise aux conseillers. C'est bien l'indemnité maximale qui s'appliquera.

La fixation des indemnités des élus est approuvée à la majorité des voix, le groupe de Madame Legros votant contre.

2°) Désignation des représentants du Conseil Municipal à divers organismes extérieurs et commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation des membres du Conseil appelés à représenter la Municipalité au sein de divers organismes extérieurs et commissions municipales.

Le détail de ces désignations, approuvées à l'unanimité, figure sur la délibération.

3) Attribution d'une subvention au CCAS - Rapporteur : Daniel RAPINAT

Monsieur le rapporteur demande au conseil d'autoriser le Maire à verser une subvention de 15 000€ au CCAS dans l'attente du vote du budget, ce qui est approuvé à l'unanimité

Les questions donnant lieu à délibérations étant épuisé, Monsieur le Maire invite Daniel RAPINAT à présenter les éléments nécessaires au débat d'orientations budgétaires devant avoir lieu avant le vote du budget.

Suite à cette présentation, le débat s'engage entre les membres du conseil :

Madame Legros, remarque que cette présentation manque de chiffres précis, ce à quoi le Maire répond qu'il s'agit de grandes orientations et non du vote du budget.

Madame Legros demande ensuite si les 1 540.000€ correspondent au montant des travaux en cours

Monsieur Rapinat répond qu'effectivement ce montant correspond aux travaux restant à réaliser qui figure sur l'état des restes à réaliser qui a été produit lors du vote du compte administratif.

Monsieur Azais énumère ensuite les travaux qui vont être poursuivis et les nouveaux qui commenceront dès cette année, à la demande de Madame Legros.

Celle-ci s'inquiète ensuite de savoir si les travaux prévus dans les bâtiments tiendront compte des énergies renouvelables.

Monsieur Azais lui répond que les études sont commencées, que la Municipalité a en cours une réflexion sur un réseau de chaleur pour réaliser des économies.

Monsieur Rapinat rappelle que les chaudières devant être installées au site Philips sont conçues de façon à être raccordées à ce réseau.

Madame Petit interroge la Municipalité sur le sort du chauffage de la salle polyvalente et demande si ce futur chauffage sera en mesure d'assurer le chauffage pour l'ensemble du hall.

Monsieur Azais lui répond qu'il s'agira d'un chauffage radiant électrique qui chauffera effectivement l'intégralité des lieux.

Monsieur Sebenne revient sur le réseau de chaleur et demande plus de détails.

Monsieur Azais explique que l'étude définira tout cela avec précision mais que doré et déjà il est envisagé de raccorder l'ensemble des éléments autour de la future piscine car le problème est d'avoir un minimum d'énergie à produire toute l'année. Les administrations proches seront contactées pour se relier à ce réseau qui ira jusqu'au site Philips et pourrait concerner le lycée et toutes les administrations. Le périmètre précis n'est toutefois pas arrêté.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'un réseau de chaleur et non de production d'électricité.

Madame Legros demande ensuite au Maire ce que sous-entend le terme de « modernisation » de la ville et quelle est sa conception de la modernisation.

Monsieur le Maire répond que le réseau de chaleur est l'un des éléments.

Monsieur Azais précise que ce réseau sera profitable à tout le monde, qu'il permettra la rénovation du bâtiment Philips qui sera mis à disposition car il est important de valoriser cet immeuble qui est actuellement vacant. C'est un élément fort du dispositif. Le but est d'arriver à valoriser l'immobilier.

Monsieur Sebenne demande combien de personnes travailleront sur ce site.

Monsieur Azais explique que la création d'une maison de l'emploi sur ce site est socialement très importante car elle s'adresse à tout l'arrondissement d'Aubusson, d'autant qu'une cyber-base, permettra de relier des sites distants par visio-conférences. Il rappelle que le 1^{er} niveau réunira l'ANPE, l'ASSEDIC, la MISSION LOCALE et le CIO.

Il s'agit d'une démarche participative expérimentale reprise par la suite par le gouvernement.

Madame Legros s'inquiète du « rapport qualité/prix et demande quelles seront les retombées.

Monsieur le Maire lui rétorque que l'on ne peut pas raisonner en termes de chiffres. Il faut par ailleurs intégrer toutes les personnes qui viendront dans cette maison de l'emploi car ce sera la maison de l'emploi de l'arrondissement et le GIP qui la dirigera est

composé de toutes les communautés de communes. On s'inscrit véritablement là dans la mise en œuvre de la loi Borloo.

Monsieur Azais précise que l'on aura un retour sur investissement sur 7 années, alors qu'aujourd'hui l'immeuble ne représente qu'un coût très important.

Monsieur le Maire déplore que l'Etat adosse ses dotations sur l'inflation. Comme l'on se trouve dans une période de vaches maigres, les collectivités vont se retrouver en première ligne pour faire face à l'augmentation de toutes les dépenses.

Comme ce n'est pas dans la philosophie de la Municipalité de répercuter l'intégralité des dépenses sur l'usager, c'est une période un peu inquiétante qui s'ouvre pour les finances publiques. La Municipalité poursuivra toutefois sa maîtrise fiscale en maintenant les mêmes taux pour la septième année consécutive. Et de répondre que l'on en est pour le moment à débattre de la Commune et non de la Communauté de communes à la question de M Sebenne qui veut savoir si le maintien des taux sera également de vigueur pour la Communauté de communes.

Questions diverses :

Monsieur Sebenne demande à Monsieur le Maire s'il sait que l'entreprise CHEVALIER Conservation est en train de licencier son personnel et quitte Aubusson., l'entreprise DOR en faisant autant.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit de l'histoire de la tapisserie à restaurer pour laquelle l'entreprise Chevalier était 8 000€ plus chère que son concurrent. Pour lui, c'est le jeu des marchés publics.

Monsieur Sebenne s'étonne que le Maire qui a trois casquettes, Maire, conseiller général et vice-président de la communauté de communes n'ait rien fait. Il pense que celui-ci avait dans les mains certains leviers qui lui auraient permis d'agir. Du coup, la tapisserie va être rénovée à Bruxelles par une entreprise qui n'a pas forcément les talents pour le faire. Par ailleurs, les déplacements que la conservatrice sera obligée de faire absorberont bien les 8 000€ économisés sur la rénovation de la tapisserie.

Monsieur le Maire dit qu'il a déjà aidé l'entreprise Chevalier en n'augmentant pas son loyer.

Monsieur Sebenne lui demande si le fait de ne pas augmenter un loyer constitue sa seule conception de l'aide qui peut être apportée à une entreprise, alors que dans le même temps, lors de la déconstruction des sheds, on leur a coupé l'eau et l'électricité en les prévenant au dernier moment.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Sebenne qui en réalité, est mis en cause :

« Direz-vous que le conservateur est incompetent » ? car le choix de l'entreprise adjudicataire a été fait sous son contrôle ainsi que celui de l'Etat.

Monsieur Sebenne cite ensuite le cabinet d'assurances Generalli qui n'a pas été retenu pour le marché d'assurances et pense que rien n'est fait pour éviter le départ des entreprises

Monsieur Sebenne interroge ensuite le Maire sur ce qui a été fait pour que son exposition APPROART puisse se tenir normalement cet été si cela est encore possible car une telle exposition ne peut se préparer au dernier moment. Il rappelle au Maire qu'il l'avait rencontré à ce sujet en compagnie de Monsieur LE HELLO au mois de décembre.

Monsieur le Maire donne alors lecture à l'Assemblée de la lettre qu'il a adressée à Madame la trésorière générale de la Creuse demandant la mise à disposition de l'ancienne perception, rue Saint-Jean et de la réponse que celle-ci vient de lui adresser. Copie de ces documents est remise à Monsieur Sebenne.

Monsieur Sebenne se fait le porte parole de personnes se plaignant que l'eau de la piscine est un peu froide.

Monsieur le Maire lui répond que cela lui a déjà été signalé et que l'on va passer à 29°.

Monsieur le Maire rappelle la souscription en cours pour la rénovation du Pont de la Terrade(à propos duquel **Monsieur Azais** rappelle que le plan de financement était bouclé avant cette appel à souscription, contrairement aux rumeurs qui ont circulé) Il indique enfin qu'il va saisir le Conseil d'Etat contre la fermeture du Tribunal d'Instance et propose à Monsieur Le Bihan de le rencontrer sur ce sujet, celui-ci s'en montant parfaitement d'accord.

Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h.